



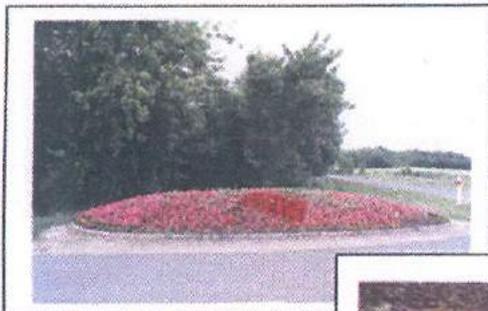
L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2002

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p.1	La Vie des Associations	p. 34 à 36
Les Conseils Municipaux	p.2 à 14	Page Santé	p.37 à 38
Les Commissions Municipales	p.15 à 21	Page Pratique	p.39 à 40
Histoire	p.22 à 26	Infos Jeunes	p.41
Rapport sur l'eau	p.27 à 28	Nos amis les animaux	p.42 à 44
La Croix Rouge	p.29 à 30	Informations générales	p.45 à 46
La Maison de Retraite	p.31 à 33		

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Email- mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

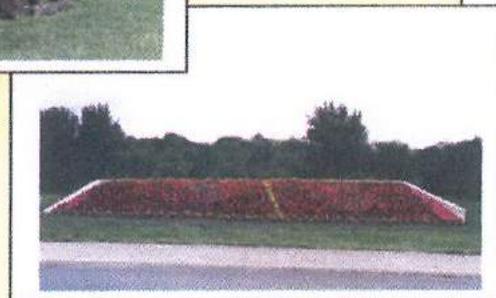


CARREFOURS FLEURIS CARREFOURS FLEURIS



et..
et..

Plaisirs d'été
Plaisirs d'été



LE MOT DU MAIRE

Depuis la parution du dernier *Écho Municipal* de janvier 2002, j'aurais beaucoup à dire ; par contre, il ne serait pas raisonnable d'énumérer, point par point, toutes les raisons de mécontentement et de **satisfaction**.

En restant bref, vous remarquerez dans les comptes rendus des conseils municipaux et des commissions communales qu'ils ont été actifs. **Je souhaite encore une fois remercier leurs membres diligents**, en sachant que leurs tâches sont souvent difficiles et quelquefois ingrates.

Quelques exemples marquants de travaux réalisés :

- La rénovation du lavoir « rue de la Rivière ».
- La « Grande rue de Couture » enfin terminée.
- La remise en état d'une partie de chaussée affaissée encore « Grande rue de Couture », la deuxième partie étant programmée pour 2003.
- Un effort d'embellissement et divers travaux effectués pour le bien de nos écoles et de tous.

Sans oublier des projets, parfois liés aux organismes extérieurs à notre commune :

- L'étude en relation avec le Conseil Général et la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) pour la création d'un giratoire « Route d'Everly » (CD 412 – CD 18). Projet qui n'est pas de l'avis de tous malheureusement, mais d'utilité publique.
- En relation avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.), la rénovation du réseau d'assainissement « route d'Éverly » (coût environ : 152 207 €). Nous espérons une subvention.
- L'acquisition d'un bien immobilier situé « 1, grande rue de Couture », pour devenir (sous certaines conditions) un commerce.
- Enfin, le projet de l'État des « Grands lacs de Seine » qui, avec le Conseil municipal nous inquiète considérablement. Notamment sur le devenir du plan d'eau situé « route de Montereau ». Un projet grandiose certes, mais qui ne tient nullement compte de nos avis. Une réunion publique sera tenue et vous en serez informé par Flash spécial.

Sur ce dernier point, une citation d'Émile Michel CIORAN (1911-1995) :
« **Tout projet est une forme camouflée d'esclavage** ». Sans commentaire.

En cette période estivale, les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances. Si vous ne partez pas du repos et de la sérénité.

Merci aux membres de la Commission de l'information pour son travail remarquable ainsi qu'à tous les bénévoles qui participent à la réussite de nos fêtes communales et assurent le service de notre « dépôt de pain ».

Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., SALANSON M.C., MAURY J., BOISSY Cl., MAURY Y.

Etaient absents : Madame DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mr VERNET ;
Monsieur de NATALE Guy, excusé, représenté par Mr PIONNIER.

Secrétaire : Monsieur MAURY Yannick.

SICTOM :

Monsieur PIONNIER expose au Conseil :

- Que le comité syndical du SICTOM de Provins a donné un avis favorable à l'adhésion des communes de BABY et VERNEUIL L'ETANG.
- Qu'il a lieu que le Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion de ces communes au SICTOM.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ces adhésions.

Bail de location de terres à Monsieur LEROY Michel :

Monsieur VITU expose les échanges et acquisitions nécessaires pour le SICTEUCEO en vue de l'implantation de la future station d'épuration. Ces mutations vont entraîner une petite perte de surface exploitable en cultures pour Monsieur LEROY Michel.

En compensation et avec l'accord de l'intéressé, Monsieur le Maire propose de louer par bail, dans les mêmes conditions que les autres baux entre la commune et Monsieur LEROY Michel soit 4,5 q/ha, la parcelle cadastrée 841 d'une contenance de 67 a 06 ca à Monsieur LEROY Michel. Le conseil accepte à l'unanimité.

Maîtres BELLOT et MARECHAL, Notaires à Bray-sur-Seine seront chargés d'établir le bail que Monsieur le Maire est autorisé à signer.

Voirie Grande rue de Couture (2^{ème} tranche) :

Monsieur PIONNIER expose à l'assemblée qu'un certain nombre de travaux non prévus dans le marché initial s'avèrent nécessaires pour une accessibilité optimale de tous les usagers. (Bordures, chicanes, aménagements...).

Il convient de prévoir un avenant au marché pour une somme d'environ 15 250 € (100 000 F).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Contrat d'affermage eau :

Monsieur PIONNIER expose que dans la délibération du 28 septembre 2002 instituant une commission de délégation du service de l'eau potable, il convenait de lire : « Cette commission sera présidée par Monsieur Gilles VITU, Maire » et non « par Monsieur Jean-Jacques PIONNIER, adjoint délégué. ».

La dite délibération sera rectifiée dans ce sens.

Choix de la liste des candidats admis à présenter une offre :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2001, reçue en sous-préfecture le 09 octobre 2001, autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable, et approuvant les caractéristiques qualitatives et quantitatives essentielles dudit service,

Consécutivement à la séance d'ouverture des plis qui a eu lieu le 11 janvier 2002, et au cours de laquelle les candidatures des entreprises suivantes ont été enregistrées :

- Société Lyonnaise des Eaux France
- Société RUAS
- Compagnie Générale des Eaux

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 janvier 2002 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des candidatures.

Au vu de ce rapport de présentations des différentes entreprises (rapport joint à la délibération) et de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, le conseil municipal estime qu'aucune entreprise ne présente de caractéristiques défavorables, de défaut de garanties professionnelles et financières ou d'inaptitude à assurer la continuité du service public, au regard des prescriptions du Code général des Collectivités Territoriales Article 1411-1.

La liste des entreprises candidates admises à présenter une offre pour la délégation de service public du service de l'eau potable, est donc ainsi arrêtée :

- Société Lyonnaise des Eaux
- Société RUAS
- Compagnie Générale des Eaux

Monsieur le Maire de la Commune de Les Ormes-sur-Voulzie est autorisé à adresser aux entreprises retenues le dossier de consultation présentant les caractéristiques qualitatives et quantitatives du service à exploiter.

Pays Bassée-Montois :

Acceptation du retrait de la commune de Marolles-sur-Seine du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois.

Vu la décision du 27 janvier 1997 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale reconnaissant le périmètre du Pays Bassée-Montois,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 1997 (DFEAD-3B-97 n° 40) confirmant la reconnaissance de délimitation du Pays Bassée-Montois,

Vu la délibération du 11 juin 1998 de la commune de Marolles-sur-Seine décidant d'adhérer au Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1998 (DFEAD-3B-98 n° 122) portant création du Syndicat intercommunal du Pays Bassée-Montois,

Vu la délibération du 15 novembre 2001 de la commune de Marolles-sur-Seine demandant son retrait du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois,

Vu la délibération du 18 décembre 2001 du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois décidant d'accepter le retrait de la commune de Marolles-sur-Seine.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le retrait de la commune de Marolles-sur-Seine du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois.

Délibération prise par 14 voix pour 1 contre.

Convention Commune/Institution judiciaire :

Monsieur le Maire présente au Conseil, la convention cadre pour réparation pénale d'infractions commises par des mineurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le principe et autorise le Maire à signer la dite convention.

Délibération prise par 13 voix pour 2 abstentions.

Location de la Salle polyvalente :

Le Conseil municipal décide de fixer pour la location de la salle polyvalente, la caution (rendue après l'utilisation de la salle) à 155 € et les arrhes (acquises en tout état de cause à la commune) à 25 % du prix de la location.

La présente délibération prendra effet au 1 février 2002. Les locations conclues avant cette date resteront régies par l'ancien règlement.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

- ♦ L'abribus face à la « Station » a été démoli. Il sera prochainement remplacé et l'arrêt prendra le nom de « Les Ormes ».
- ♦ La réalisation d'un plan communal pour remplacer celui qui a été enlevé est à l'étude.
- ♦ Chauffage de l'église : Monsieur MAURY Yannick signale que le chauffage doit aussi servir à l'entretien du patrimoine car l'église est très peu fréquentée. Une étude sera réalisée. Monsieur VITU rappelle à cette occasion que la restauration des vitraux et du chemin de Croix est prévue avec subventionnement du Conseil Général et éventuellement du Conseil Régional.
- ♦ Echange éventuel de terrains au Châtelot, à l'étude pour un prochain Conseil municipal.
- ♦ Travaux de voirie CD 412 / CD 18 : réunion à la Mairie, mercredi 20 février 2002 à 14 heures.
- ♦ Monsieur VITU évoque la loi du 05 juillet 2001 relative à l'accueil des gens du voyage et fait part de ses inquiétudes. Affaire à suivre.
- ♦ Demande de subvention : ligue contre le cancer. Le conseil ne donne pas suite. (3 abstentions – 12 contre).
- ♦ Concours d'affiche : concerne l'école.
- ♦ Remerciements colis et repas.
- ♦ Travaux : Monsieur VERNET :
 - Un puits a été obturé rue de l'Abreuvoir au passage commun afin d'éviter tout accident.
 - Travaux de voirie « Résidence des Ormes » : 3 personnes n'ont pas encore répondu à l'enquête.
- ♦ Environnement : Monsieur PIONNIER : La dératisation des égouts sera effectuée la semaine prochaine.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 20.

SEANCE DU 07 FEVRIER 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., SANCHEZ C., SALANSON M.C., MAURY J., BOISSY Cl., DELCROIX M., de NATALE G.

Etaient absents : Mme LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine, excusée, représentée par Mr VERNET ;
Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme SANCHEZ.

Secrétaire : Madame GAMBA Monique

Grande Rue de Couture (2^{ème} tranche) avenant n° 1 :

Aménagement de la chaussée et création de trottoirs.

Avenant n°1 au marché CANO-SNED n° 0100001003477700 notifié le 20/10/01.

Vu le marché n° 0100001003477700 notifié le 20 octobre 2001, à l'entreprise CANO-SNED pour les travaux supplémentaires.

Observant qu'il a été nécessaire :

- De modifier le détail estimatif pour prendre en compte les travaux supplémentaires dus à la modification des chicanes, à la création d'accès riverains, au cheminement piétons et à la création de grilles avaloir et aux branchements liés à des installations récentes.
- De porter le montant du marché initial de 93 978.00 € H.T. soit 112 397.69 € T.T.C. à la somme de 110 273.80 € H.T. soit 131 887.46 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 19,6 %) soit une augmentation de l'ordre de 17,34 % sur le montant H.T.
- De prolonger le délai d'exécution de QUINZE (15) jours.

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres en date du 04/02/2002.

DECIDE de passer un avenant n° 1 qui portera :

Le montant du marché à 110 273,80 € H.T. soit 131 887.46 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 19,6 %), pour un délai d'exécution contractuel de TROIS (3) mois et QUINZE (15) jours, à compter du 05 novembre 2002.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0

Conduite accompagnée :

Monsieur le Maire présente l'opération, ses buts et son organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 80 € au comité des foires de Bray pour permettre de récompenser les meilleurs candidats.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

- ♦ Concours « les Rubans du Patrimoine ». Il n'est pas donné suite pour le moment.
- ♦ Charte du Pays Bassée-Montois, à disposition du public en Mai
- ♦ Il semblerait que le car de ramassage scolaire pour le collège de Bray passe parfois en avance. L'entreprise « MOREAU » sera contactée.
- ♦ Monsieur VITU rappelle que le plan de ville qui se trouvait face à la Mairie a été enlevé, il souhaiterait qu'on puisse le remplacer. Monsieur VERNET propose de s'en occuper.
- ♦ Les Grands lacs de Seine. Une réunion aura lieu le 13 février 2002 à Bazoches.

- ♦ Madame Sandrine GACHON du Service régional d'archéologie visitera prochainement le site des Ormes.
- ♦ Pour les prochaines élections, transmission par courrier électronique, un essai sera fait le 21/02/02.
- ♦ Courrier électronique avec le Conseil Général tous les vendredis.
- ♦ Des conférences seront organisées sur le patrimoine religieux en Seine-et-Marne. Renseignements en Mairie.
- ♦ Des erreurs se sont glissées dans l'Echo Municipal. Monsieur le Maire tient à préciser qu'elles ne sont pas dues à la Commission de l'information mais à l'imprimeur. Il félicite les membres de la commission information pour leur travail de qualité.
- ♦ « Coordination sociale ». Retraite CICAS : Téléphone 01.64.83.55.30.
- ♦ Porte ouverte à l'I.U.T. de Paris V. Une affiche sera apposée en Mairie.
- ♦ Projet de sablière (entre les Ormes et Bray). Une réunion a eu lieu sous la présidence de Monsieur GHISLAIN. Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir, un vote aura lieu lors d'une prochaine réunion.
- ♦ Monsieur VERNET informe les conseillers d'un article concernant l'accueil des gens du voyage qu'il a dupliqué à l'intention de chacun.
- ♦ Monsieur de NATALE précise que les nouveaux habitants devraient se présenter en Mairie.
- ♦ Madame BOISSY pose la question des encombrants. Le passage « porte à porte » est réactualisé. Pourrait-on définir avec précision « les encombrants ».
- ♦ La dératisation des égouts a été commencée.
- ♦ Commission des finances 21/02/02 à 20 heures.
- ♦ Réunion le 20/02/02 pour le carrefour CD 412 – Route d'Everly.
- ♦ La boulangerie des Ormes ferme pour 3 semaines, celle d'Everly sera également fermée pour une partie de cette période. Monsieur MAURY Jacqui étudie le problème.
- ♦ Madame CANZIANI signale que la route des Ormes à Paroy, bien que toute neuve est très abîmée.
- ♦ Un problème a été signalé avec un car MOREAU Grande rue de Couture.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 15.

SEANCE DU 29 MARS 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., FRANCOIS P., SANCHEZ C., SALANSON M.C., MAURY J., BOISSY Cl., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y.

Etaient absents : Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mme CANZIANI.

Mr PIONNIER Jean-Jacques, excusé.

Secrétaire : Madame FRANCOIS Patricia.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rendre un hommage aux victimes du Conseil municipal de Nanterre. Une minute de recueillement silencieux est respectée.

Compte administratif communal 2001 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif communal 2001 dont les résultats sont les suivants (francs) :

Investissement	:	- 148 976,58 F
Fonctionnement	:	+ 1497 974,84 F
Excédent global	:	1 348 998,26 F
Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0		

Compte de gestion communal 2001 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal établi par Monsieur LEGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 1 348 998,26 Francs.

Le Conseil municipal vote le compte de gestion communal pour l'exercice 2001.

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affectation du résultat d'exploitation 2001 (Commune) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2001 de la commune comme suit :

- Exécution du virement en investissement : 148 976,58 F
- Affectation à l'excédent reporté : 1 348 998,26 F

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 14 ABSTENTIONS : 0

Budget communal 2002 :

Le Conseil vote le budget communal pour l'exercice 2002 qui s'équilibre comme suit :

Investissement	:	370 948 €
Fonctionnement	:	678 206 €
Il vote les taux de contributions directes ainsi :		
T.H.	:	4,13 %
T.F.B.	:	10,23 %
T.F.N.B.	:	24,94 %
T.P.	:	5,69 %

Soit une hausse moyenne des taux de 3,5 % par rapport à 2001.

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte administratif EAU 2001 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY le compte administratif EAU 2001 dont les résultats sont les suivants :

Investissement	:	- 50 844,80 F
Fonctionnement	:	+ 298 868,75 F
Excédent global	:	248 023,95 F
Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0		

Compte de gestion EAU 2001 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'eau établi par Monsieur LEGER, Receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 248 023,95 F.

Le Conseil municipal vote le compte de gestion de l'EAU 2001.

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Budget 2002 de l'EAU :

Le Conseil municipal vote le budget de l'eau pour l'exercice 2002 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 46 010 €
Fonctionnement : 53 540 €
Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte administratif ASSAINISSEMENT 2001 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif Assainissement 2001 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : + 69 647,60 F
Fonctionnement : + 103 586,02 F
Excédent global : 173 233,62 F
Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte de gestion ASSAINISSEMENT 2001 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'assainissement établi par Monsieur LEGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 173 233,62 F.

Le Conseil municipal vote le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2001.

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affectation du résultat d'exploitation 2001 (Assainissement) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2001 du service d'assainissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté : 103 586,02 F
Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Budget 2002 de l'Assainissement :

Le Conseil municipal vote le budget de l'assainissement pour l'exercice 2002 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 16 246 €
Fonctionnement : 30 610 €
Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election d'un conseiller en charge des questions de défenses :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant l'élection d'un conseiller en charge des questions de défense. Il demande aux candidats de se présenter.

Monsieur Guy de Natale, Président des Anciens Combattants est élu par 13 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Achat d'une parcelle de bois :

Monsieur le Maire expose qu'une passerelle communale au-dessus de la Voulzie donne accès à une parcelle de taillis privée. Il propose au conseil de se porter acquéreur de cette parcelle pour la somme de 3 000 F (457,35 €).

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre l'acquisition et à signer l'acte à intervenir.

Maîtres MARECHAL et BELLOT seront chargés de la rédaction de l'acte.

Prix du stère de bois :

Le Conseil municipal fixe à 3,40 € le stère le prix du bois donné à couper.
Monsieur de Natale assurera l'application de la présente délibération.

Giratoire RD 412 – RD 18 :

Monsieur le Maire expose le projet et présente les plans d'un avant-projet. L'acquisition de terrains appartenant à des propriétaires riverains s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cet avant-projet et autorise le Maire à lancer l'étude.

Assainissement Route d'Everly :

Monsieur le Maire rappelle que la D.D.A.F., Maître d'œuvre de la commune, a procédé, à la demande du Conseil municipal, à l'étude d'avant-projet d'assainissement pour la réhabilitation du réseau E.U., par remplacement de la canalisation route d'Everly.

Où l'exposé détaillé de l'étude d'avant-projet et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

De retenir, les dispositions techniques des travaux cités en objet suivant les préconisations de l'étude d'avant-projet proposée par la D.D.A.F.

D'adopter le plan de financement de cette opération qui pourrait être le suivant :

→ Plan de financement devis : 168 700 € HT soit 201 765,20 € TTC

de solliciter, la subvention correspondante auprès des financeurs sur leurs dotations de l'année 2002

	<u>SUBVENTIONS</u>	<u>Taux travaux</u>
Assiette		168 700,00 €
Agence de l'eau (sur base théorique Non plafonnée)	45 %	75 915,00 €
Département	10 %	16 870,00 €
Région ou Etat	10 %	16 870,00 €
Total subventions	65 %	109 655,00 €
Reste à charge de la collectivité	35 %	59 045,00 €
TVA	19,6%	33 065,20 €
Montant prêt à taux 0 de la part de L'Agence de l'eau	20 %	33 740,00 €

De mandater Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces d'ordre technique, administratif, juridique et financier relatif à la présente affaire.

De s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de l'aide sollicitée.

Vitraux :

Considérant que les vitraux de l'église nécessitent une restauration et que d'autre part la création d'un vitrail sur la fenêtre ouest a été prévue.

Vu le devis de l'Atelier Miller pour 18 553,17 € TTC,

Le Conseil, à l'unanimité, décide de faire procéder à ces travaux et demande à cet effet le bénéfice, d'une subvention du Conseil Général de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Ile de France.

Photocopieur-Imprimante :

Madame BOISSY expose les avantages d'une imprimante laser couleurs rapide permettant d'imprimer l'Echo municipal de façon autonome. D'autre part, le photocopieur de l'école très ancien devant être changé, la commission a demandé une étude.

Le Conseil retient la proposition, le photocopieur de la Mairie sera transféré à l'école et la Mairie prendra en location un nouveau copieur numérique et une imprimante laser couleurs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'offre de la société MINOLTA en date du 27 mars 2002, location d'un copieur DI 251 et d'une imprimante 3100 pour la somme trimestrielle de 682 € HT. Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

Le Conseil municipal accepte l'offre de contrat de maintenance de la société MINOLTA concernant le copieur DI 251 pour la somme de 11,5 € HT pour 1000 copies, il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Demandes de subvention :

Le Conseil municipal vote une subvention de 82 € à ADIL de Seine-et-Marne pour 2002.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2002.

Votants : 14 POUR : 12 CONTRE : 02

Le Maire informe l'assemblée de la création d'une association Loi 1901 pour la gestion de la future réserve naturelle (39 ha sur la commune des Ormes).

Cette association nommée AGRENABA demande une participation financière de 1,25 € par hectare à chaque commune.

Le Conseil municipal vote une subvention de 50 € à l'association AGRENABA pour 2002 ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2002.

Votants : 14 POUR : 08 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 06

Indemnités des adjoints :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la loi 2002-276 du 27 février 2002 qui prévoit la revalorisation des indemnités de fonction susceptibles d'être perçues par les adjoints.

Le Conseil fixe à compter du 01 avril 2002 les indemnités de fonction des quatre adjoints à 8,25 % de l'indice Brut 1015.

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Démission du 3^{ème} adjoint :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la lettre de démission de Monsieur PIONNIER concernant ses fonctions d'adjoint. Il précise que cette démission intervient pour des raisons strictement professionnelles, Monsieur PIONNIER à la suite d'un changement important d'activité ne pourra plus assurer ses fonctions d'adjoint au Maire à compter du 31 mars 2002. Monsieur le Maire le remercie pour le travail qu'il a effectué au sein de l'équipe.

L'élection d'un nouvel adjoint aura lieu ultérieurement après décision de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Informations générales :

- ♦ Demande de subvention du Club Sportif Braytois. Votants : 14 Pour : 2 Contre : 9 Absentions : 3
- ♦ Pour information, Monsieur VITU fait savoir qu'on lui a proposé de céder à la Commune une parcelle d'environ 4 000 m² en bordure de la Voulzie, Route de Saint-Sauveur. L'affaire sera étudiée.
- ♦ Madame CANZIANI est représentante de la CROIX-ROUGE pour la commune.
- ♦ Monsieur Charles LARRAUFIE est représentant de la S..P.A. auprès du Maire.
- ♦ Grands Lacs (Réservoir de régulation des crues) : Monsieur VITU fait savoir que la Commune des Ormes pourrait être concernée et qu'il convient de rester vigilant.

- ♦ Projet de sablières sur le territoire de la Commune (propriétaires privés) aux environs des Aulins. Un comité consultatif pourrait être créé. Messieurs GHISLAIN, de NATALE et MAURY Jacqui sont désignés pour suivre cette affaire.
- ♦ Monsieur VERNET informe le Conseil :
 - La Commission de sécurité a émis un avis favorable après visite des locaux scolaires.
 - Le mineur condamné à des travaux d'utilité collective a effectué ses tâches.
- ♦ Monsieur de NATALE signale que l'aménagement des terre-pleins Grande rue de Couture est en cours.
- ♦ Monsieur Jacqui MAURY précise que la course aux œufs de Pâques aura lieu dimanche.
- ♦ Le repas des retraités est fixé au 03 novembre 2002.
- ♦ Le nettoyage de Printemps est fixé au 07 avril 2002 à 9 heures.
- ♦ Madame LOPEZ informe que le budget du Pays Bassée-Montois est en nette augmentation.
- ♦ Monsieur GHISLAIN signale qu'il serait possible d'envisager la création d'un site municipal sur internet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.

SEANCE DU 24 MAI 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., FRANCOIS P., SANCHEZ C., SALANSON M.C., BOISSY Cl., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., PIONNIER J.J.

Etaient absents : Mme DELCROIX Myriam, excusée, représenté par Mr VITU Gilles.

Mr MAURY Jacqui, excusé, représenté par Mr VERNET Philippe.

Mr MAURY Yannick, excusé, représentée par Mme SANCHEZ Catherine.

Secrétaire : Madame SANCHEZ Catherine.

Election d'un Maire-Adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PIONNIER a présenté sa démission pour raisons professionnelles et qu'en conséquence, le Conseil doit se prononcer à nouveau.

Le Conseil municipal confirme qu'il y a lieu d'élire un quatrième adjoint.

Il a été procédé dans les formes à l'élection d'un quatrième adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
A déduire	: 03
Suffrages exprimés	: 12
Majorité absolue	: 07
A obtenu M. Guy de NATALE (onze)	: 11 voix
M. Gérard GHISLAIN	: 01 voix

Monsieur Guy de NATALE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

Vice-Président « Environnement » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur de NATALE était vice-président de la Commission « environnement », il convient donc de procéder à la nomination d'un nouveau vice-président.

Sont candidats : Madame FRANÇOIS

Madame CANZIANI

Votants : 15 Mme FRANÇOIS : 08 Mme CANZIANI : 07

Madame FRANÇOIS est proclamée Vice-Présidente.

Subventions aux associations communales :

La commission s'est réunie le 06 mai 2002.

Mme BOISSY donne lecture de ses conclusions.

Le Conseil municipal vote les subventions comme suit :

(les conseillers faisant partie d'une association s'abstiennent)

- Groupe Adélaïde : 380 € (Unanimité)
- Amitié : 230 € (Abstention : Mr de Natale)
(14 POUR)
- Atelier : 380 € (Abstention : Mme LOPEZ)
(14 POUR)
- Sté Chasse : 380 € (Abstentions : M. MAURY Y ; PIONNIER)
(11 POUR - 02 CONTRE)
- Anciens Combattants : 230 € (Abstention : Mr de NATALE)
(14 POUR)
- ASOV (Football) : 460 € (Abstention : Mme SALANSON)
(14 POUR)
- Tennis de Table : 300 € (Abstention : Mme LOPEZ)
(2 ABST. - 12 POUR)
- Jardins de la Voulzie : 300 € (Abstention : Mme SALANSON)
(14 POUR)
- La Flèche Ormoise : 300 € (08 ABST. - 07 POUR)
- La Croix-Rouge : 100 € (Abstention : Mme CANZIANI)
(14 POUR)

AGRENABA :

Monsieur le Maire rappelle qu'une association loi 1901 nommée AGRENABA a été créée pour la gestion de la future réserve naturelle.

Il précise qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

Monsieur de NATALE Guy, délégué titulaire.

Monsieur MAURY Jacqui, délégué suppléant.

Transformation d'un emploi à temps non complet en emploi à temps complet :

Monsieur VITU expose à l'assemblée son souhait de transformer l'emploi d'agent administratif actuellement occupé par Madame LUCIOT pour 30 heures hebdomadaires en emploi à temps complet (soit 35 heures) afin que la Mairie puisse être ouverte tous les jours sauf le mercredi après-midi.

Sachant que le Centre de Gestion de Seine et Marne doit être consulté préalablement pour la suppression de l'emploi à temps non complet et pour la déclaration de création de l'emploi à temps complet,

Le Conseil municipal se prononce sur le principe, sa décision définitive interviendra lors d'une prochaine réunion,

Votants : 15 OUI : 08 NON : 06 BLANC : 01

Un avis favorable de principe est retenu et la procédure sera engagée.

Achat d'un bâtiment :

Monsieur le Maire expose que les locaux de la boucherie fermée depuis quelque temps ont été mis en vente.

Il rappelle le projet d'ouverture d'un magasin avancé par le Conseil municipal depuis quelques années.

Il précise que l'occasion semblait à saisir. Madame BOISSY informe l'assemblée qu'elle a contacté le Conseil Général de Seine et Marne et qu'une enquête sera effectuée pour évaluer la viabilité du projet.

Si le résultat est positif, une aide est possible à hauteur de 50 % maximum.

Le prix de vente du bâtiment hors frais est actuellement de 134 000 € (1 200 m² de terrain environ).

Madame BOISSY précise que des contacts ont été pris pour l'ouverture éventuelle d'un relais des mousquetaires.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis de principe favorable au projet.

Remboursement d'assurance VOL :

Madame BOISSY expose que le cabinet d'assurance Lemoine a proposé un remboursement de 4 219,94 € pour le vol dont la commune a été victime le 11 septembre dernier.

A l'unanimité, le conseil accepte ce remboursement.

Modificatif au budget 2002 :

Le Conseil municipal décide la modification suivant au budget 2002 :

Voirie	opération 007	article 2315	- 2 140 €
Matériel	opérations non individualisés	article 2158	+ 2 140 €

Délibération prise à l'unanimité.

Adhésion Melz Communauté de Communes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Melz sur Seine, par délibération en date du 11 décembre 2001, à l'unanimité, a demandé son adhésion à la communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine,

Le Conseil de la Communauté de Communes, par délibération en date du 30 mars 2002, a accepté cette demande, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque commune constituant la Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine de se prononcer.

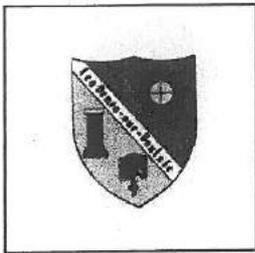
Après discussion, l'adhésion de la Commune de Melz sur Seine à la Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine, est acceptée par 11 voix, 4 abstentions.

Informations générales :

- ♦ Monsieur VITU demande à l'assemblée si chacun a bien été destinataire de l'étude statistique et financière de la Commune. Il fait remarquer la comparaison des 4 taxes locales avec les moyennes nationales, départementales et d'arrondissement.
- ♦ Soirée théâtrale au Château de Sigy le 29 juin 2002 à 21 heures. « Songe d'une nuit d'été » de W. Shakespeare.
- ♦ Les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2002 : journées d'information sur la réhabilitation du patrimoine bâti à la Ferme de Toussacq, organisée par le Pays Bassée-Montois.

- ♦ Courrier de la D.D.A.F. concernant les nitrates. Monsieur VITU précise que les agriculteurs ont été informés individuellement.
- ♦ Les délégués aux ordures ménagères ont effectué un voyage à Rouen avec le SMETOM.
- Visite d'une usine finlandaise de retraitement du papier.
- Traitement des ordures ménagères sans tri sélectif à Limeil-Brévannes.
- ♦ Entretien avec l'Adjudant des Pompiers : création d'une association en vue de la formation des jeunes.
- ♦ Monsieur VITU expose qu'il a reçu la visite de Messieurs BONOT et BILLARD nouveau propriétaire de « La Station ». Il précise qu'il a demandé l'avis des services de secours. Affaire à suivre.
- ♦ Pour mémoire, les permanences des bureaux de vote des 9 et 16 juin 2002 sont rappelées. Aucune absence prévue.
- ♦ Conteneur à Ordures ménagères de Moulin d'Ocle transféré au Chemin de la Croix.
- ♦ Une marche pourrait être organisée le 23 juin 2002 .
- ♦ Vente de bouquets « Fête des Mères » par l'A.B.O. à La Maison des Associations le 25 mai 2002.
- ♦ Fête de la Musique le 15 juin 2002.
- ♦ Monsieur VERNET rend compte des travaux engagés :
 - Remplacement des bancs.
 - 2^{ème} contrat rural, réunion le 27 mai 2002.
 - Démontage des cheminées de la Mairie (devis en cours).
 - Remplacement d'un support EDF demandé « Grande rue de Couture ».
 - Façade de la Mairie, l'ordre de service a été fait.
 - Alarme au hangar à matériel, les travaux sont confiés à Monsieur LEROY Pascal.
 - Fermeture du Lavoir de Moulin d'Ocle prévue (pose d'une grille en fer forgé).
 - Sablage de quatre bornes fontaines, mise en peinture à la rentrée.
 - Eclairage public du lotissement : les travaux ne peuvent être engagés car trois propriétaires de lots n'ont toujours pas répondu à la demande en vue de la reprise du lotissement par la Commune.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 30.



COMMUNE DES ORMES SUR VOULZIE

N°: 7

RÉUNION DU : 30/01/02

Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN

Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN

ORDRE (S) DU JOUR:

- Rénovation du Pont de la Noue
- Travaux en cours
- Projets de travaux

COMPTE – RENDU :

- Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 20 h.30

- Pont de la Noue:

Monsieur Vernet a reçu le devis de réhabilitation du pont remis par l'entreprise M.C.A. sise à Provins.

Le coût des travaux s'élève à 22 098.92 € (144 959.28 F).

La commission procède à l'étude des prix, poste par poste.

Le devis, non contesté, paraît malgré tout un peu élevé, et la commission envisage de contacter une autre entreprise afin de comparer les prix.

- Projets et travaux en cours :

- Les bornes-fontaines à restaurer sont démontées.
- Le projet de fontaine au point d'eau Tennis commence à prendre forme.

Madame GAMBIA s'est informée du prix des pavés de granit, et des quantités approximatives à prévoir.

La commission arrête une assise de fontaine d'environ 4.00m x 3.00m et évalue le coût des pavés à 1372 € (environ 9000F).

Il est décidé d'étudier une option "pierre" peut-être moins coûteuse.

- Lavoir de Moulin d'Ocle: Les travaux avancent convenablement, la toiture est couverte d'un côté.

- Monsieur Philippe VERNET clôt la séance à 21h 30

N°: 8	RÉUNION DU : 22/04/02	Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN
Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN		

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan des propositions de travaux acceptés ou refusés lors de l'élaboration du Budget 2002
- Travaux en cours

COMPTE – RENDU :

- Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 20 h.

- Bilan suite au budget 2002 :

Monsieur Vernet énonce les travaux prévus qui ne pourront pas être envisagés pour cette année à savoir :

- le columbarium,
- aménagement de la cuisine de la salle polyvalente,
- enfouissement des réseaux,
- climatisation de la salle des mariages,
- plafond de la salle polyvalente.

- Projets et travaux en cours :

- La roue à aubes, réalisée en partenariat avec le Lycée Technique de Provins est terminée.

Reste son positionnement à l'emplacement du lavoir sur des jambages béton armés préfabriquée en cours de réalisation.

L'assemblage de l'ensemble sur site se fera dans l'année scolaire 2002-2003.

- La réalisation de l'éclairage du lotissement reste en attente faute à la négligence de 2 ou 3 personnes n'ayant toujours pas donné leur accord pour l'acquisition du dit lotissement par la commune.

- La peinture de la façade de la mairie vont être engagées pour un coût de 8900 € environ (58 380.17 F).

- Une variante de prix de réhabilitation du Pont de la Noue a été établi à 15 245 € soit environ 100 000 F.

- Le démontage des cheminées en est toujours au même stade, à savoir, remise de prix en attente.

- Les bornes-fontaines à restaurer ont été sablées et seront peintes de couleur vert bronze.

- Le lavoir de Moulin d'Ocle est quasiment terminé.

- 5 nouveaux bancs seront positionnés après étude définitive (gare routière, route de Saint-Sauveur, Rond-point, etc..).

- Chauffage de l'église : une étude sera faite en fonction du coût naturellement, mais aussi en fonction de nouvelles techniques plus économiques.

- Panneaux indiquant le plan de la ville : il est envisagé de contacter une entreprise spécialisée dans la conception et la pose de tels panneaux.

3 panneaux seraient positionnés dans la commune.

- L'éclairage du lavoir en restauration sera étudié ainsi qu'une amélioration Sentier de la Messe et route de Bray.

■ Monsieur Philippe VERNET clôt la séance à 21h

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

REALISATIONS :

- Finition des travaux Grande rue de Couture.
- Achat et mise en place des vasques rue de Couture.
- Poursuite des négociations pour l'affermage de l'eau.
- Construction d'un mur d'adossement pour le parterre de la patte d'oie.
- Réfection de 150 m de chaussée Grande rue de Couture.
- Aménagement des parterres.
- Achat de 3500 fleurs pour agrémenter le village.
- Plantation de 100 peupliers chemin du Gué Bridou et chemin du Paradis.
- Plantation de 25 saules pleureurs le long du Ru de Couture face à la sablière.
- Visite incendie pour mise en conformité des bornes incendie.
- Réfection de la peinture des bornes incendie.
- Demande de remplacement d'un poteau électrique.
- Attribution et suivi des lots de bois.
- Aménagement de la pointe du château (Bouleaux, arbustes et pierres).
- Mise en place d'une charrette de décoration face à la gare routière.
- Nettoyage de printemps. Encore un grand merci aux volontaires qui ont œuvré pour la propreté de notre village.
- Concours de maisons fleuries.
- Visite trimestrielle pour l'éclairage public.
- Achat d'une épareuse.

PREVISIONS :

- Plantations de peupliers.
- Cubage et mise en vente de peupliers.
- Réfection du chemin du Pailier.
- Mise à l'étude d'un contrat triennal.
- Marquage au sol.
- Elagage des arbres le long des chemins communaux.

Les prévisions ne se réalisent qu'après la gestion de l'entretien courant de la commune et des imprévus qui représentent jusqu'à 50% des tâches des employés communaux.

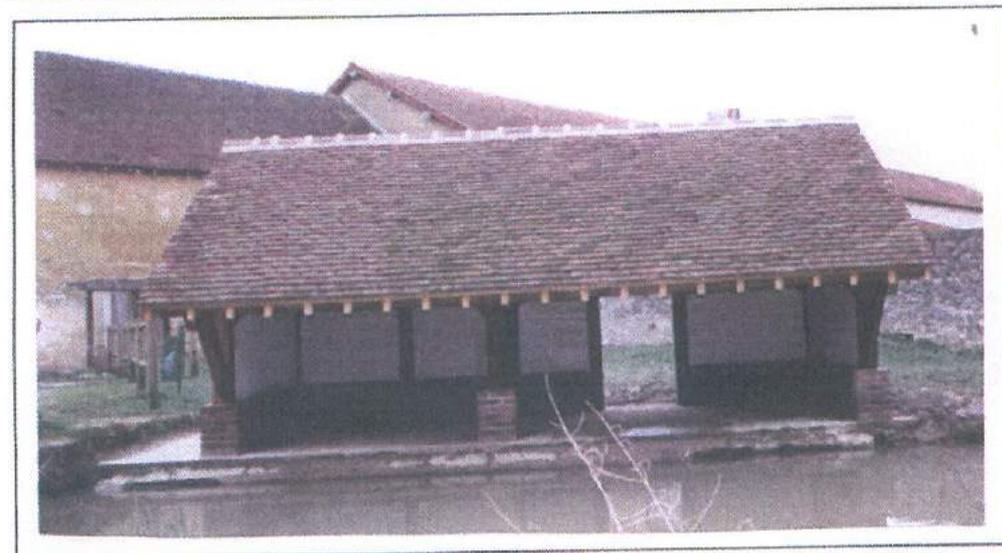
La commission de l'environnement vous souhaite de bonnes vacances !

RECONSTRUCTION DU LAVOIR DE MOULIN D'OCLE

Travaux de Rénovation 2001 - 2007 - Lavoir de Moulin d'Ocle
Gérard GHISLAIN



Aspect du Lavoir
d'antan



Aspect du Lavoir
rénové

- **Les travaux de rénovation** du Lavoir de Moulin d'Ocle sont terminés.
- **L'environnement** de ce bâtiment si charmant, sera aménagé pour en faire un lieu de rencontre et de repos convivial.
- **Pour certains**, cet endroit doit être incontestablement riche en souvenirs, rencontres de jeunesse, flâneries, instants de bonheur, etc..
- Voilà donc ce lavoir à nouveau reconstruit, une nouvelle vie pour des générations, une continuité retrouvée pour certaines Ormoises et certains Ormois.
- **Un petit compliment**, tout de même, pour la qualité des travaux réalisés et je pense particulièrement aux employés municipaux qui ont encore une fois montré leurs compétences professionnelles en maçonnerie, en couverture, etc..

DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES

Niveau des dépenses de fonctionnement

Références 98		
1996	1997	1998
2501	2758	2769
Nation.*		
5306		
Départ.*		
5478		

Poids des recettes fiscales

Références 98		
1996	1997	1998
44,4	43,8	45,8
Nation.*		
57,8		
Départ.*		
55,4		

Effort d'équipement

Références 98		
1996	1997	1998
1863	887	646
Nation.*		
1471		
Départ.*		
1299		

Niveau d'endettement

Références 98		
1996	1997	1998
0,9	1	1
Nation.*		
5,8		
Départ.*		
5,8		

** Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

Fiscalité

Taux d'imposition - Année 1999				Bases d'imposition - Année 1999			
En %				En F/hab.			
Taxe d'hab.	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe profes.	Taxe d'hab.	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe profes.
Commune	4,19	10,4	25,34	5,79	Commune		
Taux moyens				Montants moyens			
- nationaux	13,24	17,25	40,73	14,86	- nationaux		
- départementaux	13,71	21,05	40,82	8,25	- départementaux		
- arrondissement	9,46	19,11	29,81	11,96	- arrondissement		

Taxe D'HABITATION : VALEURS LOCATIVES BRUTES MOYENNES (en F/hab.)

Année 1999

Commune Arrondissement

Département

National

* Moyenne des communes appartenant à la même strate démographique
Sources : DGCP - DGI - Groupe Caisse d'Epargne - BDL Ecologique / Strater



CAISSE D'ÉPARGNE

28879

77-77347/06/751

Quelques données statistiques concernant Les Ormes-sur-Youlzie

834 habitants

POPULATION - ÉVOLUTIONS ET RENOUVELLEMENT

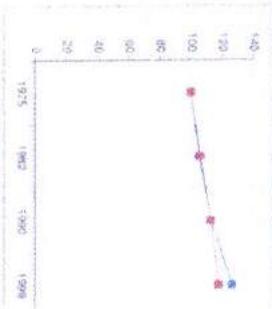
Population 1999**

- Rang départemental

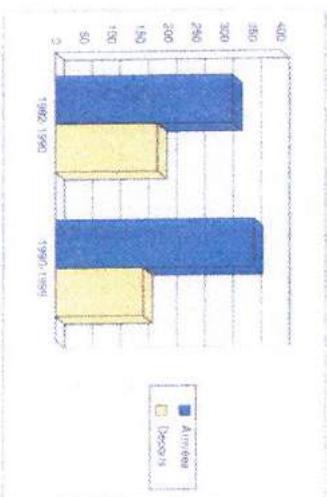
** Population sans doubles comptes

- Rang national

Variation de la population (en index : base 100 en 1975)



En %	Evolution		Evolution moy. annuelle	
	totale	Commune	Ref.*	
75/82	5,7	0,8	0,9	
82/90	7,1	0,9	0,8	
90/99	11,7	1,2	0,49	



	1990-1999
Arrivées	353
Départs	157
Solde migratoire	196
Naissances	38
Décès	148
Solde naturel	-110
Variation totale	86

Population habitant la commune en 1990 et 1999

En valeur absolue

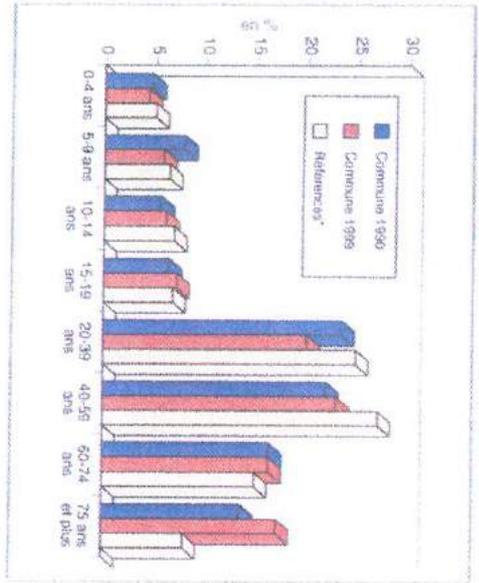
En % de la population 99

* Moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique
Source INSEE/RGP75-82-90-99 - BDL Ecologique / Strater



CAISSE D'ÉPARGNE

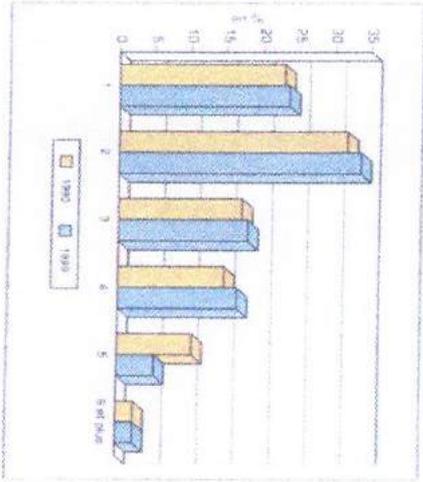
AGE DE LA POPULATION EN 1999



Tranche d'âge	Nbre		En %	
	Commune	Réf.*	Commune	Réf.*
0-4 ans	35	4,3	5	6,4
5-9 ans	48	5,8	6,1	6,9
10-14 ans	50	6,1	7,2	6,8
15-19 ans	59	7,2	20,1	24,9
20-39 ans	165	20,1	23	27,1
40-59 ans	189	23	16,4	15
60-74 ans	135	16,4	17,2	8
75 ans et plus	141	17,2		

POPULATION DES MÉNAGES ET POPULATION ACTIVE

Repartition des ménages en fonction du nombre de personnes

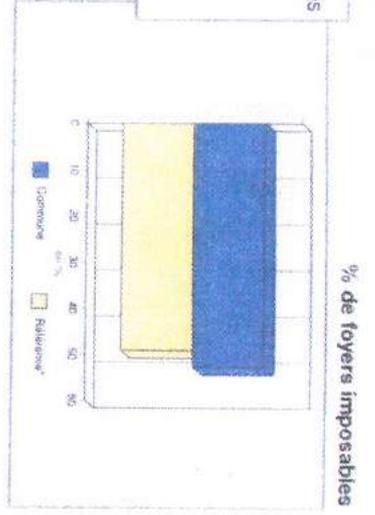
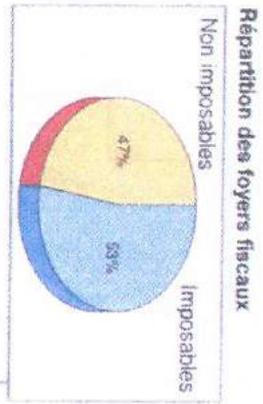


	Commune	Réf.*
Nombre de ménages	267	99
Nombre moyen de personnes par ménage	3	2,5
		2,6

Population active

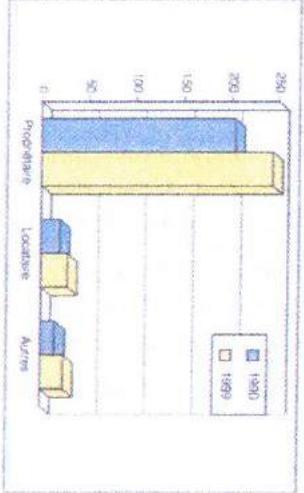
	Commune	Réf.*
Population active	267	99
Population active / population totale	39,9	37,2
		44,7

REVENUS IMPOSABLES (ANNÉE 1998)



LOGEMENTS

Statut d'occupation des résidences principales



	Communes	Réf.*
Résidences principales	267	
- % propriétaires	85	75,7
- % locataires	9,8	18,7
Résidences secondaires et logis occasionnels	52	
- en % total logis	14,3	16,9
Logis vacants	24	
- en % total logis	0,8	6,2
Total logements	363	

FORMATION

	Commune	Réf.*
Population de plus de 15 ans en cours d'études	64	
- en % population de plus de 15 ans	9,3%	9,2%

* Moyennes nationales des communes appartenant à la même strate démographique
Source INSEE/RGF75-82-90-99 - BDL EcoLocale / Strater

* Moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique
Source INSEE/RGF75-82-90-99 - BDL EcoLocale / Strater

HISTOIRE

LA MAISON DE RETRAITE

2/2 - 1960 à 2002

Patricia FRANÇOIS

Une grande étape - le départ des 4 sœurs

Dates à retenir:

* **31 Août 1982** départ des 4 sœurs de la Congrégation de la Présentation de la Sainte Vierge de Tours

* **Janvier 1983**

la maison de retraite devient publique avec un directeur à sa tête

* **de Février 1985 à Octobre 1992** Projet et travaux d'agrandissement

* **2000** la maison de retraite est devenue - Les jardins de la Voulzie -

* **2002** signature d'une convention tripartite

- **De 1960 à 1982**, les 4 sœurs de la Congrégation de la Présentation de la Sainte Vierge de Tours, s'occupent des 70 pensionnaires.

- **En janvier 1970**, de gros travaux deviennent indispensables et en particulier le ravalement général.

Après adjudication, les travaux divisés en 5 lots coûteront 199 285 F.

- **En 1980**, la modernisation de la maison de retraite se concrétise par l'installation d'un ascenseur coût 103 276 F

- Quelques chiffres du prix de la journée:

1971 --> 12.70 F

1981 --> 60 F

1991 --> 168 F



- **31 Août 1982**: Sœur AL-PHONSE, infirmière, quitte définitivement les Ormes sur Voulzie et ne sera pas remplacée par une religieuse.

La commission administrative doit embaucher une infirmière à plein temps.

- **Fin 1982** les 3 dernières sœurs quittent les Ormes sur Voulzie à leur tour.

- **En janvier 1983** la Maison de Retraite devient publique avec la création d'un poste de directeur



CHRONOLOGIE

Départ des 4 sœurs page 1

Projet de rénovation et d'extension page 1

Travaux de rénovation et d'extension page 2

nouvelle convention page 2

nouvelle convention (suite) page 3

Agrandissement de la Maison de Retraite - Rénovation

. **Février 1985** : après de nombreuses études, le programme de rénovation et d'ex- tension est accepté par la D.D.A.S.

. **Août 1986** : le Préfet de Seine et Marne autorise l'extension de la capacité d'accueil de 70 lits à 90 lits dont 20 lits de cure médicale destinés à des personnes dépendantes.

. **Avril 1987** : l'avant projet sommaire établi par l'architecte est adopté à l'unanimité des administrateurs.

Déroulement des Travaux

. **En 1987** l'appel d'offre

est lancé

Le coût de l'opération

s'élève à 20 800 000 F

Le financement des travaux

sera subventionné à 40%

soit 8 320 000 F

Les travaux se feront en

2 tranches pour permettre

aux pensionnaires de conti-

nuer à habiter la maison de

retraite.

- tranche 1-->

construction de la partie

neuve.

- tranche 2--> réhabili-

tation de l'ancienne

maison de retraite.

. **Juin 1988** : les premiers

travaux commencent par

une reconnaissance

géotechnique des sols afin

de dimensionner les founda-

tions de la future extension

. **Mars 1990** : déclaration

d'ouverture des travaux

de la première tranche

. **Mai 1991** : Inauguration

de la partie neuve

Les pensionnaires sont

transférés dans les locaux

neufs.

. **Année 2000** :

La maison de retraite

change de nom et devient

« Les Jardins de la

Voulzie ».

† « Une pensée très émue
pour notre collègue et amie
Michelle BARRAT disparue
en juillet »



La Convention tripartite de 2002

Une convention tripartite a
été signée entre :

- Mr le Préfet de Seine et
Marne.

- Mr le Président du Conseil
Général.

- Mme la Directrice de l'éta-
blissement d'hébergement
pour personnes âgées dé-
pendantes des Ormes sur
Voulzie.

. Cette convention a pour
objet de définir les condi-
tions de fonctionnement de
l'établissement. tant au

plan financier qu'à celui de
la qualité de la prise en
charge des personnes
âgées dépendantes et des
soins qui sont prodigués à
ces dernières, en accordant
une attention particulière
au niveau de formation des
personnels.

. A ce titre, elle doit per-
mettre de :

- garantir aux personnes
âgées dépendantes de plus
de 60 ans, les meilleures
conditions de vie, d'accom-
pagnement et de soins.

- définir les conditions dans
lesquelles fonctionne cet
établissement.

- déterminer les moyens à
mettre en œuvre pour at-
teindre les objectifs
énoncés.

- définir les modalités
d'interventions
financières des parties.

- préciser les objectifs et
les modalités d'évaluation
de l'établissement.



. Les parties signataires de la convention tripartite ont pour préoccupations principales le *bien-être* de la personne âgée, la *qualité* de sa prise en charge et les conditions financières de cette prise en charge.

. Les parties signataires s'inscrivent dans une démarche d'assurance qualité, la présente convention constituant « un contrat de progrès » pour chacune des parties et ceci pour une durée de 5 ans.

Quelques objectifs pour les 5 ans à venir :

- La maison de retraite aura un projet d'animation avec l'achat d'un minibus.

-Un poste de psychologue (à mi-temps) sera créé.

- L'entrée se fera par l'accueil qui sera rénové et adapté aux personnes handicapées.

- Formaliser une procédure d'accueil avec une prise en charge individuelle.

- Protocoles réalisés avec le médecin coordinateur, l'équipe soignante et les intervenants libéraux.

- Modernisation des téléphones avec appels malades intégrés.

- L'établissement aura son « projet de vie », pour optimiser au maximum la qualité de vie des résidents.

En contre partie de la réalisation des objectifs, les financeurs s'engagent à accompagner les efforts de la maison de retraite sur le **plan financier** sur les 5 ans de la durée de la convention.



Un cadre agréable, du personnel qualifié et en nombre suffisant, un travail de qualité

IL FAIT BON VIEILLIR AUX ORMES !!!

LA CAMPAGNE DE FRANCE DE 1814



*Anecdotes de campagne évoquant la Commune
des ORMES sur VOULZIE*

Rappels historiques :

- *La campagne de France* fut entamée dans des conditions extrêmement difficiles pour les Français, d'autant qu'aux aléas de la guerre, qui décimaient les rangs, s'ajouta le typhus.
- La Grande Armée de Napoléon ne disposait plus que de 60 000 hommes face aux 200 000 coalisés sous les ordres de Schwarzenberg (armée de Bohême), et les 86 000 hommes de Blücher (armée de Silésie).
- L'Empereur chercha donc à tromper l'ennemi sur le nombre de ses soldats en les répartissant sous forme de cordon .
- Napoléon s'installe à Vitry-le-François le 25 janvier 1814 et prend le commandement de l'armée.
- Ce seront alors les victoires de ST Dizier, d'Epernay, de Champaubert et de Montmirail, forçant Blücher et son armée de Silésie au repli de cette première invasion par la vallée de la Marne.
- L'Empereur put alors se porter vers la seconde armée d'invasion progressant le long de la Seine.
- Ce fut alors le glorieux épisode de la victoire de Montereau le 18 février 1814.
- Et là commence un repli de l'envahisseur vers Bray sur Seine, en vérité un front de repli allant de Sens à Provins

et c'est là, à cette époque de Mars 1814...

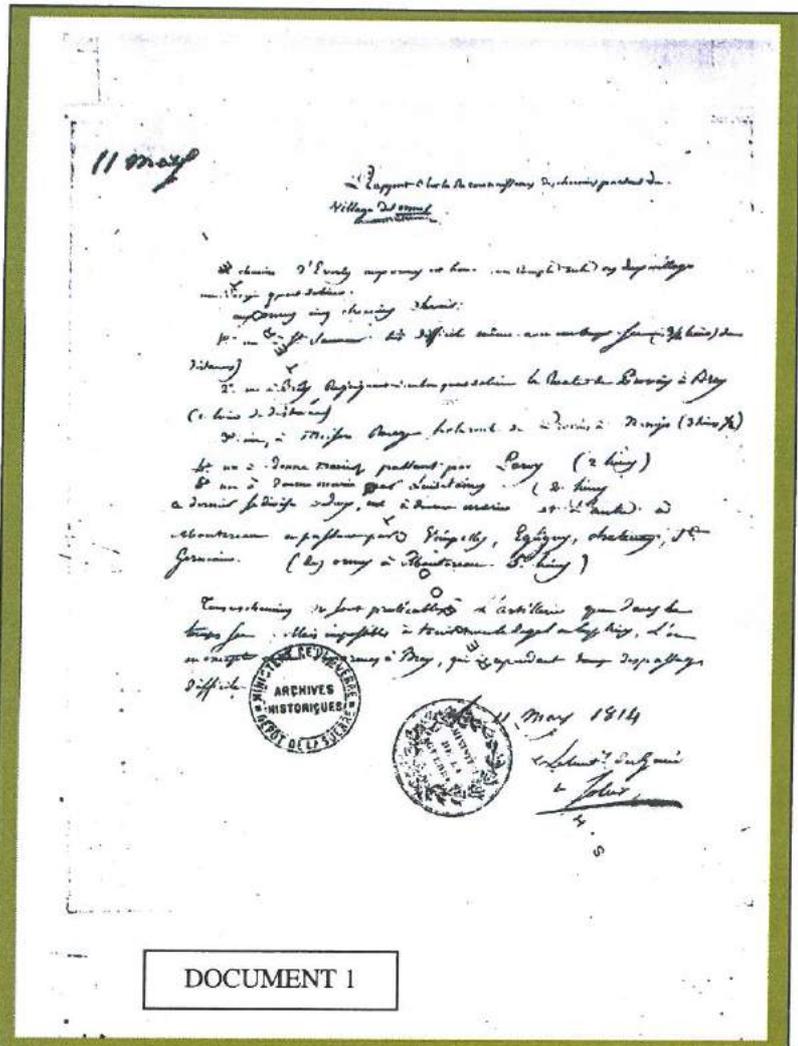
Qu'aux ORMES sur VOULZIE....

DOCUMENT 1 – *Etude détaillée, avec plan schématique, de l'état des " chemins " partant des Ormes sur Voulzie.*

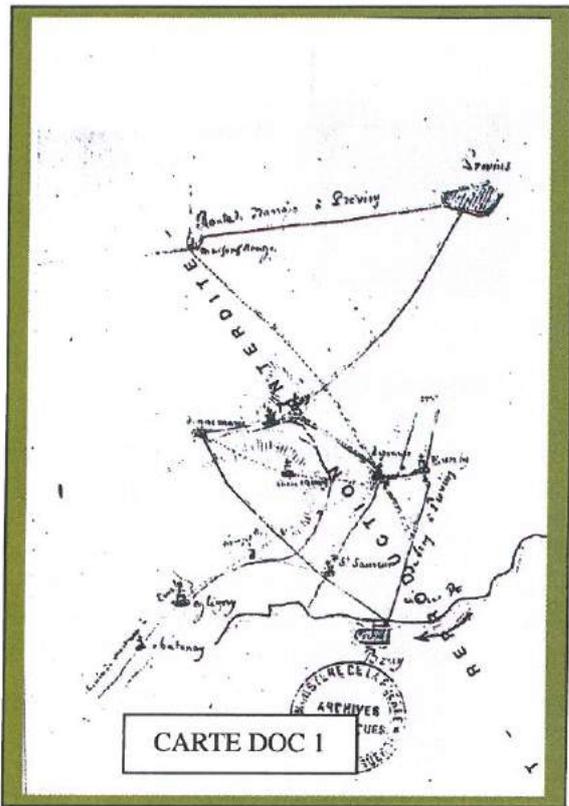
J'ai retrouvé ces documents aux archives historiques (un peu difficile à déchiffrer), grâce à mes amis du cercle APN* auquel j'appartiens.

DOCUMENT 2 – *Une lettre du Général Brayer envoyée au comte Molitor, Maréchal de France, demandant des vêtements et chaussures pour équiper les soldats.*

*APN Amis du Patrimoine Napoléonien



DOCUMENT 1

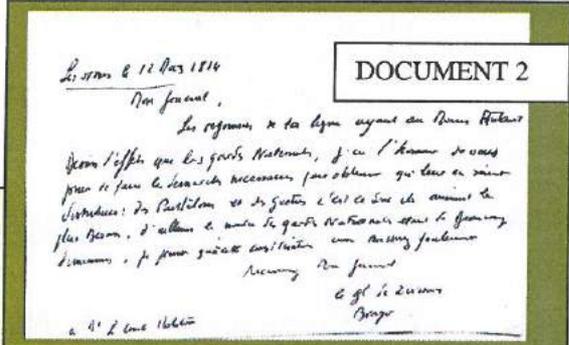


DOCUMENT N° 1: Ce courrier est daté du 11 mars 1814 et traite de l'état des chemins partant des Ormes sur Voulzie.

Le Document accompagné de la carte ci-jointe laisse apparaître les points suivants:

- le chemin d'Everly aux Ormes est bon...
- des Ormes partent 5 autres chemins en assez mauvais état et peu praticables à savoir :
 - chemin de St Sauveur très difficile à pratiquer,
 - chemin rejoignant Bray praticable,
 - chemin allant à Maison Rouge,
 - chemin allant à Donnemarie par Paroy,
 - chemin allant à Donnemarie par Luisetaines

Remarque: ce document, outre un état détaillé des chemins partant des Ormes, indique les distances en lieues et les possibilités d'aménagement.



DOCUMENT 2

DOCUMENT N° 2 : Lettre du général Brayer; installé avec ses troupes aux Ormes sur Voulzie, en date du 12 mars 1814, demandant au comte Molitor, Général qui deviendra Maréchal de France, des vêtements et des chaussures pour équiper ses soldats.

Les Coalisés

Généraux Français



RAPPORT SUR L'EAU

ETAT DE LA DETTE EN 2001

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 2001 = 50 411 € (330 675 F)

Annuité = 10 752 € (70 531 F)	Capital	= 5 837 € (38 290 F)
	Intérêts	= 4 915 € (32 241 F)

(Concerne un emprunt en 1976 de 301 000 F ainsi qu'un emprunt en 1979 de 378 000 F).

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Capital restant dû au 01 janvier 2001 = 31 897 € (209 230 F)

Annuité = 11 959 € (78 448 F)	Capital	= 9445 € (61 955 F)
	Intérêts	= 2 514 € (16 493 F)

(Concerne un emprunt en 1987 de 405 000 F ainsi qu'un emprunt en 1991 de 240 000 F).

FACTURE D'EAU (simulation pour une consommation annuelle de 120 m³)

COMMUNE DE ORMES SUR VOULZIE (Les)

**Facture d'un usager ayant consommé 120 m³
Etablie sur la base des tarifs pratiqués à la dernière facturation 2001
Prix indiqués en franc**

Détail de votre facture	m ³	Prix unitaire 2002	Montant 2002	Montant 2001	Evolution 2002/2001
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part du délégataire					
Partie Fixe			167,76	164,75	1,83
Consommation	120	5,1303	615,64	604,58	1,83
Part de la Collectivité					
Surtaxe communale	120	0,8200	98,40	98,40	0 %
Organismes Publics					
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	120	0,1400	16,80	16,80	0,00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,6600	79,20	79,20	0,00 %
Redevance de lutte contre la pollution	120	2,2500	270,00	228,00	18,42 %
TVA à 5,5 %			68,63	65,55	4,71 %
Total TTC « eau »			1316,43	1257,28	4,71 %

Détail de votre facture	m ³	Prix unitaire 2002	Montant 2002	Montant 2001	Evolution 2002/2001
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
Part du délégataire					
Partie fixe			111,95	109,67	2,08 %
Collecte et traitement des eaux usées	120	6,6048	792,58	776,50	2,07 %
Part de la Collectivité					
Part communale	120	2,9900	358,80	358,80	0,00 %
TVA à 5,5 %			69,48	68,47	1,47 %
Total TTC « assainissement »			1332,81	1313,44	1,47 %



LA CROIX ROUGE



HISTOIRE DE LA CROIX ROUGE

Le 24 juin 1859, un petit village du Nord de l'Italie, dans la Province de Mantoue, entre dans l'histoire : c'est **Solférino**.

L'Empereur **Napoléon III**, à la tête d'une armée franco-piémontaise, écrase les Autrichiens. C'est une bataille **extrêmement meurtrière**. Des milliers de blessés agonisent faute de soins. Des appels au secours restent sans réponse. Témoin de cette tragédie, un suisse, **Henry Dunant**, improvise des **secours avec le concours des populations civiles locales**. Il assiste **sans discrimination** les soldats des deux camps. **La Croix Rouge est née !**

A partir de ce jour, des milliers d'hommes, de civils, de soldats, de prisonniers auront droit à ces gestes fraternels. Cinq ans après cet épisode, un comité de 5 personnes s'est constitué à Genève pour examiner les moyens à mettre en œuvre pour protéger les blessés sur les champs de bataille.

Une Conférence internationale se réunit à Genève rassemblant 16 nations dont la France. Ils décident de créer, dans chaque pays, des **comités de secours** et choisissent un **emblème** : une croix rouge sur fond blanc. Les Etats adoptent des **règles internationales** qui définissent le sort des personnes aux mains de l'ennemi et qui ne participent pas au combat : ce sont les **Conventions de Genève**. La première voit le jour le 22 août 1864.

LA CROIX ROUGE. MOUVEMENT INTERNATIONAL

La plus importante organisation humanitaire du monde aujourd'hui, la Croix-Rouge est présente dans 178 pays et regroupe 125 millions d'hommes et de femmes. Le mouvement de la Croix-Rouge comprend :

- ◆ La Fédération internationale qui est basée à Genève et qui est chargée du soutien et de la coordination des Sociétés Nationales, lors des opérations de secours aux victimes de catastrophes naturelles et de l'aide au développement des Sociétés Nationales les plus démunies.
- ◆ Le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) qui est une institution humanitaire suisse, indépendante et privée dont le siège est à Genève. Elle agit en faveur des **victimes de la guerre et de la violence interne**.
- ◆ Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant – Rouge (par exemple la Croix-Rouge française). Elles s'occupent des besoins spécifiques de chaque pays : secours d'urgence, services de santé et d'assistance sociale, aide aux personnes en difficulté, aide aux réfugiés, formation des personnels de santé, etc...

Sept principes fondamentaux régissent le Mouvement de la Croix-Rouge : l'Humanité, l'Impartialité, la Neutralité, l'Indépendance, le Volontariat, l'Unité, l'Universalité.



MIEUX CONNAITRE LA DÉLÉGATION LOCALE DE BRAY SUR SEINE



Ses activités principales sont :

- ◆ Les aides aux personnes en difficulté
- ◆ Le secourisme – la formation
- ◆ Le don du sang

AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ :

Elles se traduisent par des aides à domicile (ménage, aide à la toilette, démarches administratives,...) ou des aides financières (bons alimentaires, ...)

Les demandes sont examinées avec le concours des services sociaux des communes du Canton. La délégation locale de Bray sur Seine est à la disposition des personnes en difficulté pour établir les dossiers. Elles peuvent contacter son Service d'aides à domicile au 01-64-00-00-56 du lundi au vendredi ou peuvent se rendre au bureau situé 10 rue du Général Leclerc à Bray sur Seine.

SECOURISME – FORMATION :

Cette section est animée par quelques secouristes qui donnent beaucoup de leur temps. Ils réalisent des formations IPS, AFPS, et CFAPS. Ils assurent aussi des postes de secours lors de manifestations.

DON DU SANG :

En 2001 le nombre de donneurs était en augmentation.

LES AUTRES ACTIVITÉS :

QUÊTE NATIONALE : Dernière quête effectuée les 7 et 8 juin 2002

PRÉSENCE : Présence de la délégation à la foire de Bray en mai et à la braderie de septembre

VESTIAIRE : Afin d'aider les personnes dans le besoin vous pouvez déposer vos surplus de vêtements en bon état à la Croix-Rouge à la maison des associations de Bray sur Seine les 1^o et 3^o mercredi de chaque mois de 15h à 17 h.

BIBLIOTHÈQUE : A la maison des associations de Bray sur Seine, ouverte tous les mercredis après-midi de 15h à 17h et les vendredi matin de 10h à 12h et après-midi de 17h 30 à 19h.

La délégation fonctionne grâce au bénévolat de tous ses membres.

Elle se finance grâce aux manifestations et activités qu'elle propose mais c'est surtout grâce à la générosité du public qu'elle soit de particuliers, d'industriels ou encore de collectivités locales sous forme de subventions.

(Croix Rouge Française, Comité de Bray sur Seine, 8 place de la Convention Nationale 77480 Bray sur Seine Tél. 01 60 67 12 08)

MAISON DE RETRAITE

CARNAVAL POUR LES AÎNÉS

Dernièrement la Maison de Retraite des Ormes sur Voulzie vivait à l'heure du carnaval. Les pensionnaires des établissements de Donnemarie-Dontilly, Longueville ainsi que les familles ont fait l'honneur de leur présence.

Le personnel et les invités avaient revêtu des costumes aux couleurs chatoyantes, « marin d'eau douce », clown, danseuses des mille et une nuits... virevoltaient au milieu des résidents.

Ces derniers portaient des masques plus insolites les uns que les autres (zèbre, tigre, singe, clown, etc...).

La gaieté et la bonne humeur étaient au rendez-vous comme d'habitude en pareille occasion. Danses, rires, gâteaux (confectionnés par les résidents ont marqué cette splendide journée.

Les échanges entre les résidents apportent beaucoup de chaleur dans le cœur des pensionnaires.



APRÈS-MIDI CABARET

Le mardi 2 Avril 2002



ROSA avec sa voix claire, mélodieuse et lumineuse a interprété des « chansons d'Amour » sans âge que les années n'ont pas fanées.

La résidence de Bray et de Donnemarie-Dontilly étaient invitées à ce divertissement.

Avec son charme et son talent, l'Artiste a su une fois encore conquérir le cœur de nos pensionnaires. On pouvait voir leur visage rayonner de joie et de bonheur.

Cette après-midi s'acheva par un goûter, ces chansons d'amour sont une thérapie à tous les maux. Encore bravo ROSA.

FÊTE DES MÈRES

En ce joyeux dimanche de fête des mères, le 26 mai 2002, l'animateur Joël a dédié un poème à toutes les pensionnaires et leur a offert un présent.

Les mères, grand-mères, arrière-grand-mères et arrière arrière-grand-mères ont apprécié ce geste de gentillesse et l'ont vivement remercié.

BARBECUE

La maison de retraite organisait son traditionnel barbecue le samedi 6 juillet.

Le soleil tant espéré n'était pas au rendez-vous.

Cette journée était une occasion pour les familles de se retrouver. Deux cents personnes étaient présentes. Elles ont été accueillies par un apéritif offert par l'association « les jardins de la Voulzie », suivi d'un bon repas.

Un orchestre composé de Jacky, Robert, Claude, Roger, sans oublier Geneviève, entama quelques morceaux.

Nous avons pu applaudir Joss et Rosa, couple très sympathique dans son récital brésilien. Le public fut enthousiasmé.

Les familles, les pensionnaires et le personnel dansèrent ensemble au son de quelques sambas.

Ceci était un régal pour les yeux, de voir ce petit monde heureux.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS DE TABLE (A.S.T.T.)

La fin de cette année de tennis de table a été favorable à notre club qui a su faire une bonne saison. Un grand plaisir pour les responsables de cette association. Notre équipe senior a terminé première de son groupe. Elle a triomphé dans ses matchs. Quant à notre équipe « Jeune » qui jouait pour sa première année, elle a su se battre lors de ses rencontres et a terminé deuxième de son groupe. Ces deux équipes joueront donc l'année prochaine dans la catégorie supérieure.

Les personnes qui désireraient rejoindre notre association peuvent se renseigner auprès du président : Mr GUILLAUME au 01 64 01 79 46.

Nous envisageons de créer une équipe féminine, alors Mesdames ou Mesdemoiselles, bienvenues parmi nous.

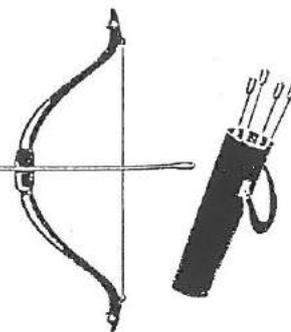
Date à retenir :

LOTO le vendredi 13 Septembre 2002 à 20H30.





LA FLÈCHE ORMOISE CLUB de TIR À L'ARC



Entraînements le mercredi de 18 heures à 20 heures et le dimanche de 10 heures à 12 heures.

Toutes les personnes intéressées peuvent téléphoner à : **Mr Daniel BACQUET**
au **01 64 01 74 08**.

Cotisations : Adultes : 30,49€ + 15,24 € *

Enfants (de 10 à 14 ans) : 22,87€ + 7,62 € *

* droit d'entrée.

Par sécurité, les enfants ne seront pas acceptés sans autorisation écrite des parents.

A.C.S.A.

Le loto du 30 avril a été une réussite.

La sortie au parc Saint Paul du 9 mai a été appréciée par les participants.

Le vide grenier du 9 juin a manqué d'exposants, peut-être dû au mauvais temps et par désistement d'une animation prévue à cette date. En remplacement nous avons eu une exposition de vieux tracteurs, ce qui a bien plu à tous nos jeunes Ormois.

Nous remercions nos visiteurs.

MANIFESTATIONS A VENIR

12 octobre : soirée (à définir)

10 novembre : loto de l'A.C.S.A. et de l'A.S.T.T.

6 ou 8 décembre : loto du téléthon

21 décembre : loto de Noël (pour les enfants de 3 à 10 ans).

COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES (C.O.F.)

En ce premier semestre 2002, le C.O.F. a souhaité se diversifier et éviter de reproduire systématiquement les mêmes fêtes aux mêmes périodes, malgré l'immutabilité de certaines comme le 13 juillet, la fête de la musique ou la dégustation du beaujolais nouveau.

Nous avons donc remplacé le traditionnel bal costumé de fin mars par une soirée dansante agrémentée d'une paella apparemment fort appréciée. Que les inconditionnels du déguisement ne désespèrent pas, ils auront bientôt l'occasion de se manifester.

Nous avons également d'autres projets, comme l'organisation de sorties culturelles, dont la première aura lieu le 26 juillet au spectacle son et lumière de St Fargeau dans l'Yonne.

N'oublions pas le sport, les stades coréens et japonais n'étant pas disponibles, c'est sur le terrain des Ormes que s'est déroulée la rencontre inter-quartier de football, dont voici la photo « de famille ».

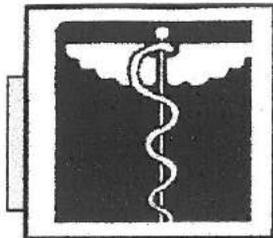


Pour conclure, une photo de la Fête de la Musique, avec mes remerciements aux nombreux bénévoles.



Nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines festivités :

- Le 26 juillet 2002 : Excursion au spectacle sons et lumières de St Fargeau (Yonne). - COMPLET
- Le 08 septembre 2002 : Rallye V.T.T. (merci aux chasseurs pour avoir annulé la battue prévue).
- Le 26 octobre 2002 : Soirée dansante.
- Le 23 novembre 2002 : Dégustation du beaujolais nouveau 2002.
- Le 31 décembre 2002 : Réveillon de la Saint Sylvestre, nouvelle formule à l'étude : A confirmer



L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE **(A.P.A)**

À QUOI SERT-ELLE ?

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est une prestation destinée aux personnes qui, quels que soient les soins qu'elles sont par ailleurs susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le droit à l'Apa est ouvert à partir de 60 ans pour toute personne résidant en France. Aucune condition de ressources n'est requise. Cette prestation n'est pas récupérable sur la succession du bénéficiaire, sur le légataire ou sur le donataire.

COMMENT EST-ELLE ATTRIBUÉE ?

Chaque demandeur d'Apa fait l'objet d'une évaluation à son domicile réalisée par une équipe médico-sociale (médecin et travailleur social). La situation des demandeurs est évaluée grâce à la grille Aggir, la prestation étant réservée aux personnes âgées classées en Gir 1 à 4. Un plan d'aide est ensuite élaboré et proposé par les évaluateurs puis mis en œuvre en fonction des opinions retenues par la personne âgée. L'Apa est une prestation en nature affectée à la couverture des dépenses concourant à compenser la perte d'autonomie du bénéficiaire notamment : la rémunération d'un intervenant à domicile, les frais d'accueil temporaire, l'accueil familial, le transport, l'adaptation du logement, etc.

QUEL MONTANT ?

Son montant correspond à la part du plan d'aide que le bénéficiaire a choisi de retenir. En fonction de ses revenus, il est prévu également qu'il verse une participation.

Afin de garantir un égal accès à l'Apa sur l'ensemble du territoire, des tarifs nationaux ont été fixés pour le montant du plan d'aide. Ceux-ci sont calculés en fonction du Gir du bénéficiaire et vont de 1 067,14 euros maximum environ (7 000 F) pour une personne en Gir 1 à 457,35 euros maximum (3 000 F) pour une personne en Gir 4.

COMBIEN PAYE LE BÉNÉFICIAIRE ?

La participation du bénéficiaire au financement du plan d'aide qui est mis en place est calculée en fonction de ses ressources et le cas échéant de celle de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité. Les personnes dont les ressources sont inférieures à 914,69 euros (6 000 F) en sont exonérées.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre 914,69 euros (6 000 F) et 3 048,98 euros (20 000 F) acquittent une participation dont le taux varie de 0 à 80 % des dépenses occasionnées.

À QUI LA DEMANDER ?

Le dossier peut-être retiré auprès du conseil général. Dans certains départements, les demandeurs pourront se le procurer auprès d'autres organismes (institutions ou organismes sociaux ou médico-sociaux : CCAS, Centre locaux d'information et de coordination, etc.).

QUEL SUIVI ?

L'équipe médico-sociale s'assure, au domicile du bénéficiaire, du suivi de l'aide, de son adéquation aux besoins de la personne et de la qualité du service rendu.

L'Apa peut-être révisée à tout moment en cas de modification de la situation du bénéficiaire, soit sur sa demande, soit sur celle de son représentant légal, du représentant de l'État dans le département ou du président du conseil général.

FINANCEMENT DE L'APA ?

Pour les deux premières années (2002-2003), le coût total est estimé entre 15 et 17 milliards de francs. Près de 13,5 milliards seront financés par les départements ; 0,5 milliard de francs sera financé par les caisses de sécurité sociale ; 5 milliards de francs proviendront du 0,1 point de la CSG actuellement affecté au Fonds de solidarité vieillesse. Le projet de loi instaure également un fonds de modernisation de l'aide à domicile destiné à soutenir les actions de formation, le développement de la qualité des services et le renforcement de la professionnalisation de l'aide à domicile.



PAGE SANTE

BON A SAVOIR... BON A SAVOIR... BON A SAVOIR... BON A SAVOIR...

MEDICAMENTS :

Les médicaments ont une durée de vie limitée.

Les **unidoses** ou les **pipettes** se jettent **après un seul usage**.

Les **collyres** et les **pommades pour les yeux** se gardent **deux semaines**, une fois ouverts. Autrement dit, un collyre entamé se jette à l'issue d'un traitement.

Les **sirops** contre la toux, les allergies ou les vomissements ont une plus grande longévité : **un mois environ après ouverture**, à condition de les reboucher soigneusement après usage et de les conserver dans un endroit sec et tempéré. Il en est de même pour les crèmes et les pommades.

Les **solutions antiseptiques** se conservent **3 mois après ouverture**.

Quant aux médicaments sous forme de **comprimés, gélules ou de sachets de poudre**, ils sont valables jusqu'à la **date de péremption indiquée sur l'emballage**, si celui-ci n'a subi aucune altération. Si les médicaments changent de goût ou d'aspect, ce n'est jamais de bon augure. Au moindre doute, demandez conseil au pharmacien et rapportez vos médicaments périmés ou inutilisés.

ATTENTION AU TETANOS !

Avec le retour des beaux jours, on a tous des envies de planter ou tailler. Si cette activité est saine, puisqu'elle nous fait profiter du grand air, elle n'est cependant pas dénuée de tout risque.

En cas de blessure, même minuscule, provoquée par une épine ou une ronce, désinfectez immédiatement avec un antiseptique incolore et sans alcool pour éviter une surinfection. Si votre blessure risque d'être au contact de la terre ou de substances irritantes (produits de ménage ; vaisselle, etc.), protégez-la à l'aide d'un pansement laissant « respirer » la peau ou d'une compresse stérile maintenue par un sparadrap et mettez des gants adéquats par-dessus.

Dernier point important, n'oubliez pas de **vérifier que vous êtes bien protégé contre le tétanos**, affection pouvant être très grave et dont le germe responsable vit caché dans la terre. Chez l'adulte, **le rappel est à faire tous les dix ans**. Consultez sans tarder si votre vaccin est trop ancien ou inexistant : selon les cas, votre médecin peut décider une injection de sérum antitétanique ou une mise à jour de votre vaccin.

Mireille CANZIANI

PAGE PRATIQUE

A.A.V.I.P. – Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

Association régie par la loi de 1901

<i>VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME ...</i>	<i>VOUS VOULEZ SAVOIR ...</i>
<ul style="list-style-type: none">- d'un cambriolage- d'une agression- d'une escroquerie- d'un vol- d'un accident de la circulation- d'un non paiement de pension alimentaire- d'une non présentation d'enfant- d'une agression sexuelle- d'un viol ...	<ul style="list-style-type: none">- Quelles démarches effectuer ?- À quel service vous adresser ?- Comment faire valoir vos droits ?- Comment percevoir des dommages et intérêts ? <hr/> <p style="text-align: center;"><u>Permanence principale</u> 25, avenue Charles Péguy 77000 Melun 01.60.68.91.59 du lundi au vendredi – 8h30-12h et 13h30-17h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Provins</u> Hôtel Saint thibault 01.64.00.50.85 le mardi de 14h à 17h</p>
<i>L'A.A.V.I.P. PEUT ...</i>	
<ul style="list-style-type: none">- Vous écouter et vous informer- Vous expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre- Vous expliquer certains de vos droits à indemnisation- Vous orienter vers les services compétents : avocat, médecin, huissier ...- Vous proposer un soutien psychologique	

Les services proposés sont confidentiels et gratuits

PAGE PRATIQUE

Signez un chèque EMPLOI SERVICE

Conçu pour permettre aux particuliers de payer facilement des personnes travaillant pour eux à des tâches familiales ou domestiques, le chéquier emploi service connaît un vif succès.

Aide ménagère, baby-sitting, menus travaux dans votre logement... autant de domaines où le particulier peut s'offrir une assistance grâce au chéquier emploi service. Principal avantage : sa simplicité : il dispense de la plupart des formalités liées à l'embauche et à la rémunération d'un salarié. Avec lui, pas de contrat de travail à rédiger (sauf au delà de huit heures de travail hebdomadaires, ou de quatre semaines dans l'année), de fiches de salaires ou de calcul de cotisation. Le montant précisé sur le chèque est en effet le montant net versé à l'employé(e).

Vous devenez employeur.

Disponible gratuitement auprès de votre banque ou de la poste, le chèque emploi service comprend deux parties. D'un côté le chèque, à remettre au salarié et de l'autre, le volet social, comportant les informations relatives à l'employeur, au salarié, au travail effectué (nombre d'heures, salaire horaire), la date et la signature. C'est cette seconde partie que l'employeur doit adresser à l'Urssaf de Saint-Étienne (adresse précisée sur le chéquier), au plus tard dans les quinze jours qui suivent la remise du chèque au salarié.

Avantage : le chèque emploi service donne droit à une réduction d'impôt forfaitaire, dans la limite d'un plafond.

Un dispositif pratique et avantageux

Que peut-on payer avec un chèque emploi service ?

Ménage, garde d'enfants ou de malade, soutien scolaire, aide à domicile, jardinage...

Attention, si le salaire horaire est librement fixé par l'employeur et le salarié, il ne peut être inférieur au Smic horaire net majoré d'une indemnité de 10 % pour congés payés.

Quel est le montant de la réduction d'impôt dont je peux bénéficier ?

Celui-ci équivalent à 50% du montant « salaire + charge » que vous avez versé au cours de l'année, et ce dans la limite d'un plafond de 6 900 euros. La réduction nette maximale sur le montant de vos impôts est donc de 3 450 euros.

Analogue au chèque bancaire classique, le chéquier emploi service est composé de vingt chèques. Pour l'employé(e), ce chèque emploi service équivaut à tout autre chèque, encaissable auprès de sa banque ou de son bureau de poste.

INFOS JEUNES

Les pompiers de Bray sur Seine vont organiser :

Une section de « Jeunes Pompiers »

Cette association a pour but :

- De regrouper des jeunes pour promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement.
- De leur assurer une formation civique et théorique enrichissante sur le plan personnel.
- De préparer, par des cours théoriques, des démonstrations pratiques et sportives, à la formation de Sapeurs Pompiers.
- De faciliter le recrutement ultérieur de Sapeurs Pompiers volontaires et professionnels.

La section des jeunes sapeurs est composée d'enfants de sexe masculin et féminin de 11 à 18 ans.

La formation et les entraînements sportifs se dérouleront tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00. Toutes les compétitions départementales, interdépartementales ainsi que les championnats nationaux seront prévus le week-end.

Pour d'avantage d'information se renseigner à la caserne des Pompiers de Bray sur Seine ou téléphoner au : 01 60 67 84 46.



Photo réalisé par le CS de Bray sur Seine

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Plus de la moitié des foyers français possède au moins un animal et 45% d'entre eux ont au moins un chat ou un chien.

La loi du 6 Janvier 1999 vise à concilier la tranquillité et la sécurité publiques et la présence des chiens et des chats en introduisant la notion d' « animal de compagnie ». Cette loi de protection animale précise que les animaux, tout en demeurant des biens ne sont plus assimilés à des choses.

Charte des principes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'animal :

- L'animal est un être sensible : son propriétaire a le devoir de le placer dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.
- Le propriétaire d'un animal a le devoir de lui éviter toute souffrance inutile.
- Le propriétaire d'un animal doit en assumer pleinement la responsabilité.
- Il est interdit d'exercer de mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité.
- L'utilisation abusive d'un animal est considérée comme un mauvais traitement.
- Des sanctions pénales sont prévues à l'encontre des personnes coupables de mauvais traitements, de sévices graves ou d'actes de cruauté sur l'animal. Dans les cas graves, une interdiction de détention d'animaux peut être prononcée à titre provisoire ou définitif.
- Des sanctions administratives (retrait d'agrément, suspension d'activités, ...) sont prévues à l'encontre des professionnels qui contreviennent aux prescriptions réglementaires en matière de protection animale.
- Les associations de protection animale reconnues peuvent se porter partie civile en cas de cruauté envers les animaux.

Livre 2 du code rural et articles 521-1, R654-1, R655-1 du code pénal.

VIE DE CHIEN, VIE DE CHAT

Ce qui est « bon » pour lui :

- Assurez vous de son identification, grâce au tatouage ou à la puce électronique.
- Faites le vacciner régulièrement.

- Pensez à son éducation (apprendre la propreté, vivre en société ...).
- Si vous déménagez, signalez votre nouvelle adresse au fichier félin ou à la Société Centrale Canine.

Ce qui est « bon » pour la vie collective :

- Tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre (contravention possible).
- Evitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utiliser le caniveau et nettoyer ses « oublis »).
- Eduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

Aux ORMES

Que dire aux habitants des Ormes ?

Que dire à nos enfants quand ils pleurent la disparition inexplicquée de leur chat ?

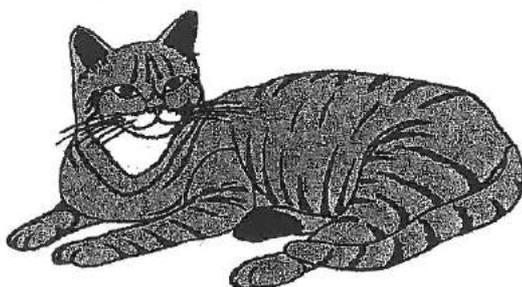
Que dire à ces mêmes enfants quand ils marchent dans les « déjections » de certains chiens, et ceci devant la boulangerie !!!

Qu'il y a des lois !

C'est regrettable qu'il y ait des lois.

Je pense que les hommes et les animaux peuvent cohabiter en harmonie, qu'avec un peu de bon sens, d'intelligence, du respect de l'autre, la vie devrait être harmonieuse dans notre village.

P.François



ORNITHOLOGIQUEMENT VÔTRE



Le Foudi de Madagascar

Sa couleur écarlate est familière aux habitants de Madagascar, où il

figure parmi les oiseaux les plus communs. C'est en quelque sorte l'équivalent de notre moineau en Europe.

Il est assez difficile à faire reproduire en volière. J'essaie personnellement depuis quelques années sans beaucoup de réussite.

Par contre, chaque année, le mâle construit un nid superbe, en boule, fait d'herbes et de mousse. Il devient alors très agressif avec ses congénères.

Il appartient à la famille des plocéidés et se nourrit essentiellement de graines.

Durant la reproduction, il est friand d'insectes, ce qui explique certainement les difficultés d'élevage.

En dehors de la période de reproduction, le mâle a la même couleur que la femelle, à savoir la teinte de nos moineaux communs.

Gérard GHISLAIN

Quel oiseau merveilleux,
Que le foudi malgache,
Plocéidé fougueux,
Diable rouge qui "flashe".

Oiseau beige en hiver,
Et tout calme perché,
Caché comme peu fier,
De sa sombre livrée.

Et puis vient le printemps,
Qui réveille les sens,
Quelques grésillements,
Puis ramages intenses.

Le mâle se pigmente,
Petits points vermillon,
Qui progressent et augmentent,
Colonient le plastron.

Trois semaines suffisent,
Pour colonier le reste,
Ailes beiges et grises,
L'habillent d'une veste.

Et le voilà paré,
Fier sur son perchoir,
Costume de soie, lissé,
Et yeux masqués de noir.

Il pourra "faire le beau",
Chercher une femelle,
Elle, beige de son manteau,
Et compagne fidèle.

INFORMATIONS GENERALES

L'ECOLE

Inscriptions des enfants à l'école :

En mairie avec le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation de l'école précédente.

Rentrée des classes le : 03 Septembre 2002.

BREVET DES COLLEGES

Félicitations à tous nos jeunes qui ont réussi leur brevet des collèges !
Comme tous les ans, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) des Ormes les récompense en leur offrant un bon d'achat.
Prière de venir à la mairie pour les formalités.

DECHETTERIE

Quand la déchetterie de Bray sur Seine est fermée, vous pouvez emmener vos encombrants à la déchetterie de Donnemarie-Dontilly qui a ouvert début juillet.

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :

- Lundi : de 14h à 19h.
- Mardi : de 14h à 18h.
- Mercredi : fermé.
- Jeudi : de 14h à 18h.
- Vendredi : fermé.
- Samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) :

- Lundi : de 14h à 18h.
- Mardi : de 14h à 17h30.
- Mercredi : fermé.
- Jeudi : de 14h à 17h30.
- Vendredi : fermé.
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17H30.

LISTE DES MEDECINS DE GARDE

Dimanche 4 août	Dr ROSSIGNOL	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
Dimanche 11 août	Dr ALIZON	DONNEMARIE DONTILLY	01/60/67/39/11
Dimanche 18 août	Dr CAUMONT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
Dimanche 25 août	Dr CHENET	DONNEMARIE DONTILLY	01/64/01/38/09
Dim. 1 septembre	Dr CHERET	BRAY SUR SEINE	01/60/67/13/01
Dim. 8 septembre	Dr ALIZON	DONNEMARIE DONTILLY	01/60/67/39/11
Dim. 15 septembre	Dr FENOT	GOUAIX	01/64/00/74/26
Dim. 22 septembre	Dr AUBRIOT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
Dim. 29 septembre	Dr ROSSIGNOL	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
Dimanche 6 octobre	Dr CAUMONT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70

« POINT VERT »

Le « Point Vert », route des Saudrielles est uniquement destiné à recevoir des végétaux (branches, herbe etc....).

Les sacs poubelle, les sacs plastique et autres déchets non dégradables sont à proscrire.

Merci pour votre civisme.

AVIS

Le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement est disponible en mairie pour toute personne désirant le consulter.